

GEMAPI

GOVERNANCE ET INGÉNIERIE



*Journée technique d'information et d'échanges
Vendredi 9 décembre 2016 à Alixan (Gare Valence TGV)*

Contexte

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République a décalé au 1er janvier 2018 l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI fournissant aux collectivités un délai plus réaliste pour préparer sa mise en œuvre opérationnelle. Il n'en reste pas moins complexe d'appréhender l'ensemble de cette réforme à tiroirs, qui plus est pour des territoires qui présentent une grande diversité de situations.

L'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne a organisé plusieurs rencontres consacrées à la GEMAPI. Les derniers échanges ont permis de faire émerger de nouvelles attentes notamment sur la mise en œuvre statutaire de la compétence pour les collectivités.

Pour répondre à ces besoins, l'ARRA² propose une journée technique d'information et d'échanges axée sur l'organisation territoriale et administrative de la compétence en s'appuyant sur des retours d'expérience de structures avancées sur le sujet.

Objectifs

- > Point sur le contexte réglementaire,
- > Réflexion sur l'organisation territoriale et la gouvernance,
- > Échanges sur la mise en conformité des statuts des collectivités
- > Réflexion sur les mécanismes financiers
- > Débat sur les différents points de vue pour l'exercice de cette compétence.

Publics

Techniciens des structures de bassin versant et des EPCI à fiscalité propre, agents des services déconcentrés de l'État, chargés d'intervention des agences de l'eau, responsable des services « eau » des conseils régionaux et départementaux, étudiants chercheurs...

en partenariat avec :



PROGRAMME

9H00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9H30 CONTEXTE NATIONAL ET ACTUALITÉ LOCALE

Loi Notre, loi biodiversité, quelles conséquences sur la GEMAPI ?
Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE de bassin / SOCLE locale) et doctrine EPAGE-EPTB
Dernières productions de la mission d'appui technique Rhône-Méditerranée
> *Gérôme CHARRIER - DREAL de bassin Rhône-Méditerranée*

10H30 LA COMPÉTENCE GEMAPI VUE PAR LES COMMUNAUTÉS

Où en sont les communautés dans la prise de compétence GEMAPI : contenu, gouvernance, financement, ingénierie.
Quel niveau d'avancement, quel ressenti, quelles inquiétudes ?
> *Apolline PRÉTRE - Assemblée des Communautés de France*

11H00 LA COMPÉTENCE «PRÉVENTION DES INONDATIONS»

Retour d'expériences de territoires ayant pris la compétence par anticipation : quelles questions se poser ? Quelles pistes pour s'organiser ?
> *Anne Laure MOREAU - Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation*

12H00 DÉJEUNER

13H30 L'ÉTUDE POUR LA PRISE DE COMPÉTENCE GEMAPI SUR LE BASSIN VERSANT DU CHERAN

De la définition du contour de la compétence GEMAPI et hors GEMAPI à la réalisation d'une étude SOCLE, le bassin versant du Chéran a mené une réflexion complète avec intégration financière et calcul de la taxe.
> *Régis TALGUEN - Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (73)*

14H15 L'ÉCRITURE DES STATUTS PAR LE SYNDICAT DES RIVIÈRES DES TERRITOIRES LA CHALARONNE

Les statuts du SRTC reposaient sur les objectifs du contrat de rivière et sa mise en œuvre. Suite au constat d'incompréhension des statuts par les différentes intercommunalités consultées, ce dernier a procédé à leur réécriture pour les parties GEMAPI et hors GEMAPI.
> *Alice PROST - Syndicat des Rivières des Territoires de la Chalaronne (01)*

15H00 LA PRISE DE COMPÉTENCE ANTICIPÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GUILLESTROIS-QUEYRAS

La Communauté de Communes du Guillestrois - Queyras a pris par anticipation la compétence GEMAPI depuis janvier 2015, pour répondre aux forts enjeux inondations sur le territoire. Un service spécifique a été créé et une taxe a été votée pour la seconde année consécutive. Cet exemple permet une prise de recul et une réflexion autour de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire et souligne les points de vigilance, écueils à éviter et questions qui demeurent sur cette compétence.
> *Sylvain MASSE - Communauté de Communes du Guillestrois - Queyras (05)*

15H45 L'EXEMPLE DE FUSION DE TROIS SYNDICATS EN ARDÈCHE

Regroupement des 3 syndicats de rivière en une unique structure EPAGE-EPTB sur le bassin versant de l'Ardèche : pour la mutualisation des compétences et des moyens, tout en maintenant une représentation territoriale forte. Présentation du travail préparatoire et d'appropriation politique pour un transfert de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018.
> *Floriane MORENA - Syndicat mixte Ardèche Claire - EPTB Ardèche (07)*

16H30 FIN DE JOURNÉE

PLAN D'ACCÈS

Bâtiment INEED
Rovertain TGV
1, rue Marc Seguin
26300 ALIXAN



Accès

Depuis l'autoroute A7, sortir au péage « Valence Sud » pour ceux qui viennent du sud et « Valence Nord » pour les autres, puis suivre la direction « Grenoble ».

Depuis Valence ou depuis Grenoble, prendre la « sortie 4 - Gare TGV ».

Au rond-point, le bâtiment de l'INEED est l'édifice rectangulaire de couleur brique sur votre gauche.

Le parking se trouve après le bâtiment de l'INEED, au niveau du portail vert.

Ne vous gardez pas sur les places réservées aux locataires...

